

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT  
ARDÈCHE

DELIBERATION N° 2013/07

EXTRAIT DU REGISTRE  
**DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'ALBA LA ROMAINE**

\*\*\*\*\*

*Séance du 28 janvier 2013*

*L'an deux mille treize et le vingt-huit janvier à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Pierre MAURIN.*

*Date de convocation : le 21 janvier 2013.*

*Nombres de membres du Conseil Municipal : 15 en exercice : 15 présents : 12  
votants : 13*

*Résultat du vote : Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0*

***Présents : M. MAURIN – CHAUSSIGNAND – TESTON – CROZIER –  
BEUGNET – BOUAZZA- CORNET – FIALON – HILAIRE – JOLLIVET  
– VERNET – VOLLE.***

***Excusés : M AUZAS a donné sa procuration à J-L CHAUSSIGNAND ;  
Mme SALA.***

***Absents : M. DELAZUN.***

*Mme Christiane CROZIER a été élue secrétaire.*

**Objet : Avancement. Fixation des ratios promus-promouvables**

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire du 07 décembre 2012.

Le Maire informe le Conseil Municipal que des nouvelles dispositions ont été introduites par la loi du 19 février 2007, d'application immédiate (article 49 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée) et concernant les règles d'avancement des fonctionnaires territoriaux :

.../...

Dorénavant, pour tout avancement de grade, le nombre maximal de fonctionnaires pouvant être promus est déterminé par un taux appliqué à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement.

Ce taux, dit « ratio promus-promouvables », est fixé par le Conseil Municipal après avis du Comité Technique Paritaire (CTP). Il peut varier entre 0 et 100%.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de fixer le taux suivant pour la procédure d'avancement de grade dans la Collectivité comme suit :

- 100 % pour tous les grades présents dans la Collectivité

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents décide :

- D'adopter la proposition de ratio de 100 % pour tous les grades présents dans la collectivité
- D'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires.

Fait et délibéré à ALBA-LA-ROMAINE le 28 janvier 2013.

Pour copie conforme,  
Alba La Romaine,  
Le 29 janvier 2013.  
LE MAIRE  
Pierre MAURIN.

